



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 juin 2017, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h01 quand **Mme Joëlle Tripod**, Présidente, ouvre cette séance en remerciant les membres présents.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 22 Conseillères et Conseillers répondent présents. 18 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer. **La Présidente** informe l'Assemblée que plusieurs personnes sont absentes en raison de l'assemblée cantonale des Paysannes Vaudoises.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 08.12.2016

La lecture du présent procès-verbal n'étant pas sollicitée et aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Admissions – Démissions

La Présidente procède à la lecture des lettres de démission de **Mme Brigitte Reguin** et de **M. Reynald Vallotton**.

Mme Charlotte Chevallier demande son admission. **La Présidente** s'assure verbalement que la candidate remplit les conditions légales pour devenir membre du Conseil général et procède à son assermentation.

5. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2016

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui apporte les informations complémentaires suivantes :

- Plan général d'affectation : le nombre d'habitants de l'année 2014 sera pris en considération pour le nouveau plan général d'affectation, dans l'attente d'une décision du Grand Conseil.
- Gestion des déchets : le tonnage reste stable, avec un meilleur tri des déchets. Cela a permis de réduire les coûts d'élimination. Un grand bravo est adressé à la population.
- Antenne mobile de la Police du Nord Vaudois : c'est un bus qui parcourt les communes partenaires. Nous pouvons l'interpeller en cas de besoin pour un renseignement ou une réclamation lorsque nous l'apercevons dans le village et prendre contact directement avec la police.
- Congélateur communal : un compteur à double tarif a été installé (tarif de jour et tarif de nuit).



La Commission tient à remercier **MM. Nicolas Biselx** - Municipal et **Bertrand Gaillard** - Syndic pour leurs explications et recommande au Conseil Général d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La Présidente remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le rapport de gestion 2016 est soumis au vote.

Décision :

Le rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2016 **est accepté à l'unanimité** par l'assemblée.

6. Préavis municipal n° 01/2017 relatif à l'adoption des comptes 2016

La Présidente invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui apporte les compléments d'information suivants :

- Les comptes de l'exercice 2016 se bouclent avec un bénéfice de CHF 6'646.84 après amortissement de CHF 102'200.-. La situation est meilleure que le budget prévisionnel, notamment grâce à des revenus non prévisibles et une excellente maîtrise des charges par notre Municipalité. Notre dette à long terme est de CHF 1'500'000.- avec un taux moyen d'intérêt de 0.84%.
- Augmentation des charges pour les écoles de CHF 43'000.- environ, 60 élèves au primaire et 13 élèves au secondaire.
- Les travaux d'entretien de l'Eglise se montent à CHF 14'365.50 (isolation du plafond, sonorisation, chauffage) avec une participation de CHF 7'000.- de l'Association Eglise.
- Pour la première fois, les coûts de la sécurité sociale ont diminué de CHF 8'500.-.
- La disponibilité financière est de CHF 600'000.- fin 2016 (fin 2015 = CHF 368'000.-).
- La part des charges non maîtrisables (Associations intercommunales et le Canton) pour un montant de CHF 862'000.- représente le 73% et les charges maîtrisables d'un montant de CHF 325'000.- le 27%, ce qui représente une très faible marge.
- Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA à Lausanne. Sur la base de leur examen succinct, aucune remarque n'a été formulée.

La Commission tient à remercier **MM. Eric Martin** - Municipal, **Bertrand Gaillard** - Syndic et **Jean-Pierre Blanchet** - Boursier, pour leurs explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La Présidente remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 01/2017 relatif à l'adoption des comptes 2016 **est accepté à l'unanimité** par l'assemblée.

7. Préavis Municipal n° 02/2017 relatif aux statuts de l'Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Région (ASIOR)

En l'absence des membres de la Commission ad'hoc, tous les 3 excusés, **la Présidente** donne la parole à **Mme Martine Peter** pour la lecture du rapport, qui précise les points suivants :



- Depuis juin 2015, des statuts provisoires permettent à l'ASIOR (anciennement l'ASIBCO) de fonctionner mais de nouveaux statuts doivent aujourd'hui être adoptés par les Municipalités et les Conseils des dix villages la composant : L'Abergement, Agiez, Arnex-sur-Orbe, Les Clées, Lignerolle, Montcherand, Orbe, Rances, Sergey et Valeyres-sous-Rances.
- Les statuts ont été repris des anciens statuts de l'ASIBCO, et ne diffèrent pas fondamentalement de ces derniers. La commune de Montcherand aura toujours un membre délégué de la municipalité et un membre délégué du Conseil général qui siègeront au Conseil intercommunal de l'ASIOR. Comme il y aura moins de commune, donc moins de délégués, nos voix compteront. De plus, **Mme Dominique Wittwer**, Municipale, siègera au CODIR.
- La principale différence par rapport à l'ancienne Association, est prévue dans les statuts (article 14, point 11.) Il s'agit de donner la possibilité à l'Association d'emprunter et de cautionner ces emprunts, grâce à un plafond d'endettement de CHF 30'000'000, afin de lui permettre de construire de nouveaux bâtiments scolaires si besoin (dans les vingt ans à venir). Les communes membres seront donc solidaires des futures constructions comme elles l'étaient déjà à l'ASIBCO pour l'achat de mobilier scolaire. Néanmoins tous les projets de nouvelles constructions entraînant un cautionnement de notre commune feront l'objet d'un préavis devant le conseil intercommunal de l'ASIOR.
- Un autre article (article 17 : composition du comité de Direction) a été modifié : le CODIR sera composé d'un membre par commune choisi dans l'exécutif de la commune. Toutes les communes membres seront donc représentées au CODIR ; ceci permettra une transmission directe et plus rapide des informations aux municipalités des communes et une réactivité plus grande dans la prise de décisions qui incombe directement au CODIR.

La Commission invite le Conseil général d'adopter les statuts tels que présentés.

La **Présidente** remercie la **Secrétaire** pour sa lecture ainsi que la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 02/2017 relatif aux statuts de l'Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Région (ASIOR) est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

8. Préavis municipal n° 03/2017 relatif à l'adoption d'un règlement communal fixant le tarif des émoluments en matière de Contrôle des habitants et son règlement

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur.

Pour la mise en conformité des taxes sur le tarif des émoluments en matière de contrôle des habitants, selon la loi de mai 1983 et de l'arrêté du 12 mars 1993 fixant les émoluments administratifs des communes, la Commission n'a pas de remarques particulières. Elle remercie **Mme Dominique Wittwer**, Municipale, pour sa disponibilité et ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 03/2017 relatif à l'adoption d'un règlement communal fixant le tarif des émoluments en matière de Contrôle des habitants et son règlement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.



9. Préavis municipal n° 04/2017 relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du district du Jura-Nord Vaudois (ORPC)

La **Présidente** invite la Commission ad'hoc à présenter son rapport et donne la parole à **M. Charles-Henri Delacrétaz**, rapporteur.

Dans la mesure où il n'y aura pas d'augmentation de coût pour la Commune et que la participation à un organisme de protection civile est une obligation. S'agissant de la désignation du futur délégué, la Commission encourage le choix d'un des membres de notre exécutif.

La Commission invite le Conseil Général à accepter le préavis tel que présenté, tout en remerciant **M. Nicolas Biselx**, Municipal pour sa participation.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Raymond Chevallier demande si le matériel dans les locaux de la grande salle va rester.

M. Nicolas Biselx, Municipal, répond que l'équipement sera repris par la nouvelle organisation mais que la répartition précise n'a pas encore été discutée. Le nombre de lits à disposition de la Commune quant à lui ne changera pas.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** soumet le préavis municipal au vote.

Décision :

Le préavis 04/2017 relatif à l'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du district du Jura-Nord Vaudois (ORPC) est accepté par 21 oui et 1 abstention.

10. Rapport des représentants du Conseil

ASIOR / ORPC

La **Présidente** informe que les représentants ont été sollicités pour les nouveaux statuts et ont dès lors, fonctionné comme commission ad'hoc. Pour l'ASIOR, les représentantes ont été appuyées par un autre conseiller général– **Claudio Cunsolo**.

Police Intercommunale

M. Jean-François Tosetti informe l'Assemblée que la prochaine réunion aura lieu fin juin 2017, son rapport sera donc pour la séance du mois de décembre 2017. En tant que Président de la Commission de gestion, il informe cependant que la contribution de la commune de Montcherand représentera toujours 2 points d'impôt et que celle-ci devrait diminuer pour l'année 2017.

11. Elections réglementaires (Commission gestion-finances, scrutateurs, vice-Président-e, Président-e)

La **Présidente** propose l'ordre des élections suivant : vice-Présidence, Présidence, scrutateurs et commission gestion-finances.

Vice-Président-e

M. Alain Michaud, vice-Président, informe l'Assemblée qu'il cède volontiers sa place.

M. François Viret propose **M. Florian Bachmann**.



Aucune autre personne n'étant proposée, **M. Florian Bachmann** est élu tacitement en tant que vice-Président et applaudi chaleureusement.

Président-e

Mme Joëlle Tripod, Présidente, informe l'Assemblée qu'elle a eu beaucoup de plaisir durant cette année de présidence et qu'elle est prête à poursuivre son mandat si toutefois personne d'autre ne devait être intéressé.

Aucune autre personne n'étant proposée, **Mme Joëlle Tripod** est élue tacitement en tant que Présidente et est applaudie chaleureusement.

Scrutateurs

MM. Florian Bachmann et **Cédric Jeanmonod** ne seront plus scrutateurs et seront remplacés par **Mme Valérie Rovero** et **M. Georges Weber**.

Dès lors, deux suppléants doivent être nommés. **MM. Giancarlo Crescenzo** et **Claude Martin** se proposent. Ces personnes sont nommées par acclamation.

Commission gestion-finances

MM. Raymond Chevallier et **Florian Bachmann** doivent être remplacés dans la Commission gestion-finances.

Deux nouveaux suppléants se proposent : **MM. Joël Burkhard** et **François Viret**. La Commission gestion-finances se présente dès lors comme suit :

M. Philippe Nicole, rapporteur
M. Lukas Schaerer
M. Cédric Jeanmonod
Mme Chantal Maquelin
M. Christophe Rapin
M. Joël Burkhard, suppléant
M. François Viret, suppléant

M. Raymond Chevallier prend la parole et informe l'Assemblée qu'un membre de la Commission - **M. Lukas Schaerer** n'a pas été présent aux séances durant l'année, malgré plusieurs sollicitations. Le Bureau en prend note.

12. Désignation et nomination des membres et des Commissions et représentants du Conseil

Commission circulation routière

Mme Anya Bachmann, rapporteure
M. Etienne Weber
Mme Susanne Rapin
M. Claude Martin, suppléant
M. Gian Carlo Crescenzo, suppléant

Commission recours permanent

M. Christophe Rapin, rapporteur
Mme Corinne Martin
M. Charles-Henri Delacrétaz
M. Lucio Scorrano, suppléant
M. Jean-François Tosetti, suppléant



PGA

M. Raymond Chevallier propose de ne pas modifier la Commission PGA n'étant pas intervenue durant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

ASIOR

La Présidente informe que les deux représentantes de l'ASIOR, **Mesdames Valérie Rovero et Fabienne Delay**, sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Police Intercommunale

Les représentants de la Police Intercommunale, **MM. Jean-François Tosetti, Gian Carlo Crescenzo et Roberto Pisu**, sont également d'accord de poursuivre leur mandat.

ORPC

M. Nicolas Biselx, Municipal sera le délégué de l'exécutif pour l'ORPC, comme proposé précédemment dans le rapport de la Commission ad'hoc.

13. Communications du Bureau

La Présidente apporte les communications suivantes :

- Le Bureau du Conseil tient à remercier chaleureusement les scrutateurs qui ont œuvré au dépouillement des élections cantonales du 30 avril et 21 mai derniers. Un merci tout particulier est adressé à M. Nicolas Delay qui est venu renforcer les rangs le 30 avril. Ces dépouillements se sont parfaitement déroulés.
- Avec la complicité de la Municipalité, l'Assemblée est informée que la séance du Conseil du 7 décembre 2017 aura lieu extra-muros au Nouveau Parlement Vaudois à Lausanne. Plus d'informations seront communiquées en temps voulu.
- **La Présidente** remercie chaleureusement **M. Alain Michaud** pour son engagement au sein du bureau et lui passe la parole afin qu'il puisse dire quelques mots.

14. Communications de la Municipalité

M. Eric Martin

Suite à l'interpellation au dernier Conseil de **M. Raymond Chevallier** concernant le bruit du réservoir d'eau, la Municipalité a investigué et fait appel à la Police du Nord Vaudois pour des analyses. Le protocole de mesures a été effectué chez la famille Ramelet, habitation la plus proche. Le niveau sonore était de 48.5 décibels. Les limites fixées à 50 décibels sont donc respectées. La Commune d'Orbe a dès lors été approchée et deux caissons insonorisés ont été installés à leurs frais.

M. Michel Greppin

Suite à l'intervention de **M. Daniel Wagnière** lors du dernier Conseil concernant le changement des sacs à ordures, un courrier a été envoyé à STRID. En résumé, leur réponse confirme que le particulier économisera sur l'achat des sacs uniques et pourra se fournir dans l'ensemble du canton. En outre, STRID garantit une réduction des coûts pour les communes avec une simplification des contrôles. Une réponse plus précise sera apportée ultérieurement sur la base de l'utilisation de ce nouveau fonctionnement.

Le 17 juin aura lieu le "Coup de Balai", suivi de grillades. Chacun est bienvenu sur inscription jusqu'au 12.06.2017, auprès de **M. Michel Greppin**.



Le projet de la ressourcerie avance. La Jeunesse a offert la roulotte qui permettra la dépose d'objets. Des instructions précises suivront.

Quelques citoyens se sont plaints des containers d'ordures souvent pleins. Dans ce cas et pour rappel, il est judicieux de favoriser les containers se trouvant à l'arrière. Une permutation a été effectuée entre les containers en métal et ceux en plastique, sans réelle amélioration.

M. Nicolas Biselx

Suite à l'intervention de **M. Raymond Chevallier** et en complément à sa réponse relative aux nouveaux statuts de l'ORPC, la commune de Montcherand cède les biens mobiliers mais reste propriétaire des biens immobiliers de la Commune.

Concernant la circulation routière, le panneau "Bordiers autorisés" a été déplacé « En Contramont », ce qui n'empêche pas les automobilistes de circuler.

M. Raymond Chevallier souligne que ce passage devient fort fréquenté malgré les panneaux et se demande s'il vaut la peine de les maintenir et demande quelle mesure mettre en place pour obliger les usagers à les respecter.

M. Nicolas Biselx répond que la Police du Nord Vaudois pourrait être sollicitée pour faire des contrôles mais elle reste réticente sur les moyens de contrôle à disposition. Il souligne que même les automobilistes locaux roulent trop vite à cet endroit.

Un radar préventif a été posé au bas du village selon la requête de la Commission de la circulation routière. Celui-ci restera en permanence sur la commune mais placé sur différents sites.

L'éclairage de la grande salle a été remplacé par des lampes LED. Les membres qui le désirent pourront voir le résultat à l'issue de la séance.

M. Bertrand Gaillard

Les travaux du mur de soutènement sont terminés. Le coût total est de ~CHF 120'000.-. Les assurances RC de chaque entreprise ont été engagées pour un total ~CHF 3'000.-. Le montant des travaux à la charge de la Commune se monte à CHF 58'000.- ; le solde s'agissant d'une subvention cantonale.

15. Divers et propositions individuelles

M. François Viret demande des nouvelles de notre panneau à l'entrée de notre village (depuis Orbe).

Le Syndic explique que M. Dupont a remarqué un énergomène qui se promenait avec en ville d'Orbe, il en a fait part à la Police mais elle n'a malheureusement pas retrouvé ni l'individu, ni notre panneau. **Le Syndic** informe qu'une plainte a été déposée et un nouveau panneau a été commandé.

M. François Viret demande si le radar à l'entrée du village est préventif ou punitif.

M. Nicolas Biselx de répondre que ce panneau n'est posé qu'à titre préventif et informatif.

M. Florian Bachmann souligne que la Police du Nord Vaudois devrait également contrôler le parcage dans la Commune, notamment pour les personnes qui se garent au bord, voire sur la route.



M. Raymond Chevallier avise que la ruelle à gauche de la maison de M. Raymond Randin est encombrée et que personne n'ose passer, et demande s'il s'agit d'un chemin privé.

Le Syndic informe qu'il s'agit d'un chemin communal et que le nécessaire sera fait prochainement.

Mme Charlotte Chevallier signale que les places de parc devant le collège sont souvent utilisées par la même personne, qui possède notamment une voire des places de parc privées.

Le Syndic de répondre que ce sont des places en zone blanche et accessibles à tout le monde. Si la Commune devait poser un panneau de restriction, la question de qui effectue le contrôle se poserait. Il rappelle que la cour du collège peut être utilisée comme parking en-dehors des heures de classes.

M. Charles-Henri Delacrétaiz relève la difficulté de se parquer dans le village et demande s'il n'y aurait pas une solution à envisager.

Le Syndic de répondre que 5 places ont été créées au Crêt de la Forge, avec une possibilité d'extension.

M. Philippe Nicole relève toutefois que ces places de parc sont souvent utilisées par des personnes possédant déjà une place de parc privée.

16. Appel

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 23 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 21h08, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Conseil


Joëlle Tripod



La Secrétaire


Martine Peter